

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE **SAINT-QUENTIN**
Bp 3

02322 Saint Quentin

CONSULTEMPS
12 rue Vivienne Lot n°3
75002 Paris

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.B.B. SAINT-QUENTIN

Numéro RCS : 483 250 452

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2005B00134

Adresse : forum de Picardie
02100 Fayet

Numéro du Dépôt : 643

Date du dépôt : 19/03/2012

1 - Type d'acte : Décision de l'associé unique

Date de l'acte : 20/02/2012

1 - Décision : Nomination de Commissaire aux comptes Titulaire et Suppléant

Délivré à Saint-Quentin le 19 mars 2012

Le Greffier,



A.B.B. SAINT-QUENTIN
Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros
Siège social : Forum de Picardie – ZAC Auchan Fayet 02100 SAINT-QUENTIN
483 250 452 RCS Saint-Quentin

DECISIONS ORDINAIRES

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 20 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze,
Le vingt février,
A dix-neuf heures trente,

La société KGG INVESTISSEMENTS, Associée unique de la Société A.B.B Saint-Quentin, Société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros divisé en 8.000 actions de 1euro chacune, a établi le présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Madame Karine GLADIEUX, Président non associée de la Société.

Madame le Président met à la disposition de l'Associée unique :

- les statuts de la Société,
- les projets de décisions,
- le rapport du Président,
- les lettres d'acceptation des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Puis, Madame le Président déclare que les formalités préalables à la présente Assemblée ont été accomplies, concernant notamment la mise à disposition de l'Associée unique des documents et renseignements prévus par la loi.

Madame le Président rappelle ensuite que l'Associée unique est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- pouvoir pour formalités.

Puis, lecture est donnée du rapport du Président.

GC

Puis, Madame le Président demande à l'Associée unique si elle souhaite poser des questions, recevoir des explications complémentaires et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées qui ne présentent pas le caractère de débats, nécessitant leur retranscription.

L'Associée unique ne demandant plus la parole, Madame le Président met aux voix les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique reconnaît avoir été convoquée verbalement et avoir eu à sa disposition, pendant la période précédant l'Assemblée, toutes les pièces et documents dont la communication est prévue par la loi et les statuts.

Elle reconnaît qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique désigne comme commissaires aux comptes de la société, pour une durée de six exercices, leurs fonctions expirant après la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

Commissaire aux comptes titulaire

Cabinet Sorel

SA au capital de 1.000.000 €

Siège social : 59, rue de la Boétie 75008 Paris

RCS Paris 592 040 778

Représentée par Monsieur G. Planchenault

Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Christophe Gansmandel

Né le 27 octobre 1955 à Neuilly sur Seine

59, rue de la Boétie

75008 Paris

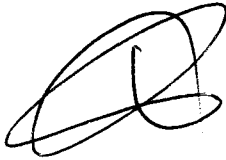
Le Cabinet Sorel représenté par Monsieur Planchenault et Monsieur Christophe Gansmandel ont déclaré qu'ils acceptaient ledit mandat qui leur est confié et qu'ils n'encouraient aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur en interdire l'exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités et du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Associée unique ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, resembling a stylized 'A' or 'E'.